

de travail de son ministère, ce qu'il peut faire pour améliorer le sort des habitants des régions défavorisées du Canada, mais de n'accorder aucun répit à cet égard aux autres ministères ou aux autres ministres.

Des voix: Adopté.

(La motion est adoptée et le bill, lu pour la 3^e fois, est adopté.)

AFFAIRES COURANTES

LA BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

L'ADOPTION DU RAPPORT DU COMITÉ MIXTE

L'hon. Donald S. Macdonald (président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, me permettrait-on de nouveau de revenir à l'appel des motions pour traiter d'une question relative à la bibliothèque du Parlement et au rapport du comité mixte de la bibliothèque du Parlement.

Des voix: D'accord.

L'hon. M. Macdonald: On m'a signalé que s'il était possible d'adopter cet après-midi le rapport du comité mixte de la bibliothèque du Parlement, le bibliothécaire du Parlement serait en mesure de donner congé à son personnel lundi et mardi de la semaine prochaine. La Chambre consentirait-elle à adopter l'ordre suivant:

Que le rapport du comité mixte de la bibliothèque du Parlement, déposé à la Chambre par M. l'Orateur le mercredi 25 juin 1969, soit adopté.

M. l'Orateur suppléant: En est-il ainsi ordonné?

Des voix: D'accord.

M. Macdonald (Rosedale): Monsieur l'Orateur, il y a eu des discussions à propos de l'ordre des travaux. Je crois que dans l'ensemble, la Chambre accepterait qu'on mette en délibération l'article 77 à propos du bill C-194 visant à modifier la loi sur les brevets.

M. Baldwin: Monsieur l'Orateur, si nous le faisons sans tarder, nous pourrions peut-être passer ensuite au bill relatif aux langues officielles, si nous avons le temps d'ici 4 heures, pour faire suite au discours que le député de Edmonton-Centre (M. Paproski) a prononcé en partie et lui faciliter ainsi les choses.

L'hon. M. Macdonald: Entendu.

[M. McCleave.]

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

LA LOI SUR LES BREVETS

MODIFICATION CONCERNANT LE POUVOIR D'ÉDICTER DES RÉGLEMENTS SUR LES DROITS—ÉTAPE DU RAPPORT

La Chambre passe à l'étude du bill C-194 modifiant la loi sur les brevets, dont le comité permanent de la justice et des questions juridiques a fait rapport sans amendement.

L'hon. Ron Basford (ministre de la Consommation et des corporations) propose:

Que le bill C-194, modifiant la loi sur les brevets, dont le comité permanent de la Justice et des questions juridiques a fait rapport sans amendement le lundi 16 juin 1969, soit agréé.

(La motion est adoptée.)

M. l'Orateur suppléant: Quand lirons-nous ce bill pour la troisième fois? Avec l'assentiment de la Chambre, dès maintenant?

Des voix: Dès maintenant.

L'hon. M. Basford propose que le bill soit lu pour la 3^e fois et adopté.

M. James McGrath (Saint-Jean-Est): Monsieur l'Orateur, puis-je demander au leader du gouvernement, pendant que le ministre de la Consommation et des Corporations (M. Basford) est là, si le gouvernement a l'intention, lors de la prochaine séance de la Chambre, d'étudier la question relative à la consommation et aux corporations. Un certain nombre de nos comités permanents ont affaire au ministère en cause, et je trouve que ce n'est pas un bon arrangement.

L'hon. Donald S. Macdonald (président du Conseil privé): Il conviendrait peut-être d'examiner la question lorsqu'on songera à réviser l'article 65 du Règlement, qui traite des comités. Je serais prêt à aborder ce sujet avec mes collègues de tous les côtés de la Chambre.

(La motion est adoptée et le bill, lu pour la 3^e fois, est adopté.)

LES LANGUES OFFICIELLES

DISPOSITION CONCERNANT LEUR STATUT ET LEUR USAGE—NOMINATION D'UN COMMISSAIRE, ETC.

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 20 juin, du bill C-120, concernant le statut des langues officielles du Canada, dont le comité spécial des langues officielles a fait